



É D I T O



Evaluation des pratiques professionnelles en Bretagne,
Comment ça marche ?

Je ne reviendrai pas sur les bases de l'EPP largement développées dans le dernier numéro de REPERES N°10.

Deux réunions entre le facilitateur que je suis, et vos élus du CROPP, chargés de la logistique, se sont tenues à Rennes.

Il en est ressorti qu'une incompréhension pouvait naître de ce nouveau concept.

Le facilitateur n'est pas là pour aller vous surveiller dans vos arrières cabinets, ni pour épier votre intimité professionnelle.

Son rôle, c'est comme cela que je l'ai toujours conçu, est de vous aider dans votre propre démarche d'évaluation. Il vous permet d'appréhender les méthodes. A vous ensuite de:

- vous les approprier pour savoir ou vous en êtes,
- et d'améliorer en toute liberté votre activité par rapport à une pratique idéale.

Concrètement :

- choisir un thème d'évaluation parmi ceux proposés sur le bulletin d'inscription, afin d'intégrer un groupe de travail en fonction de vos affinités,
- remplir le questionnaire qui vous sera soumis,
- prévoir une réunion de travail, entre volontaires, pour mieux comprendre et préparer ensemble votre évaluation,
- recueillir les données, s'auto-évaluer à partir des grilles à compléter ou collection de cas cliniques.

Quelques mois plus tard, une première analyse des résultats entre volontaires et facilitateur, mettra en avant des éléments positifs ou non.

Si besoin, nous engagerons après adaptation, une seconde évaluation.

Vous verrez déjà, comment au cours de ces périodes, votre exercice a évolué. Vous ouvrirez d'autres portes sur de nouvelles perspectives.

Choisissez vite, nous démarrons en janvier.

Le facilitateur
Benoît Leparoux

Sommaire

Editorial P. 1

Zoom sur le Finistère P. 2

Présentation de la Chambre
Disciplinaire
Agenda 2009 P. 4

Fiche Evaluation P. 5/6

Editeur : Conseil Régional de l'Ordre des pédiçures-podologues de Bretagne

Rédacteur : Hervé Le Guillanton

Comité éditorial : B. Barbottin, Y. Delmas,
G. Le Normand, J.F. Quémerais, I. Rihouay-
Jaffré, I. Tréluyer-Hébert.

Nous contacter :

CONSEIL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES

6A rue du Bignon 35000 RENNES

Tél. 02 99 26 90 44 - Fax 02 99 26 92 34 - contact@bretagne.cropp.fr

Lundi 9h30 - 12h30 13h30 - 17h00

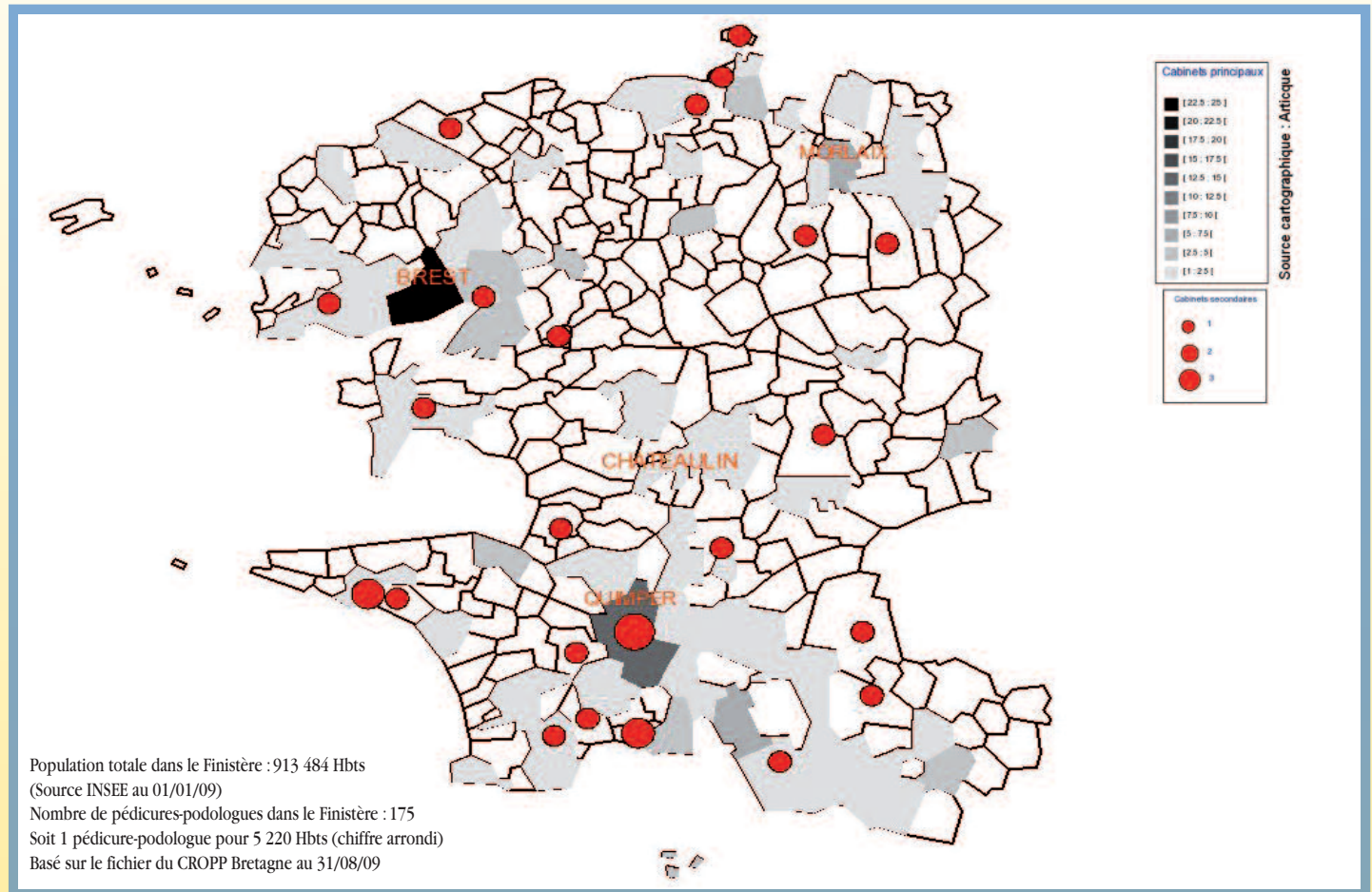
Mardi 9h30 - 12h30

Jeudi 9h30 - 12h30 13h30 - 17h00

Vendredi 9h30 - 12h30

GROS PLAN SUR LE FINISTÈRE

Répartition des cabinets des pédicures-podologues dans le Finistère : cabinets principaux, cabinets secondaires



MOUVEMENTS EN FINISTÈRE

Cessation d'activité en 2007/2008 :

Pierre DEBOST, titulaire à Brest au 01/11/02007
Glen KEROULLAS, remplaçant au 31/12/2007
Annick KERGUEN-MEZOU, titulaire à Landerneau au 31/12/2007
Jérémy UGUEN, remplaçant au 26/10/2008
Claire LE MAGOARIEC, titulaire à Quimper au 31/12/2008

Cessation d'activité en 2009 :

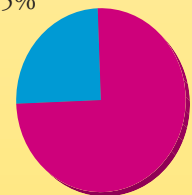
Isabelle LE MAITRE, titulaire à Brest au 17/04/2009
Marie-José SCHMITT, titulaire à Carantec au 30/04/2009
Annie ROUDAUT-PUECH, titulaire à Brest au 30/06/2009

Transfert en 2008/2009 :

Laure LANNEVAL de Carhaix-Plouguer, remplaçante, est partie en Champagne Ardenne au 06/10/2008
Julie LE RHUN de Penmarc'h, remplaçante, est partie en Picardie au 18/11/2008
Frédéric LA MARLE de Brest, remplaçant, est parti en Alsace au 19/02/2009
Françoise TUROTTE de Concarneau, remplaçante, est partie en Aquitaine au 08/09/2009
Carole BIHANNIC-GUENODEN de Gouesnou, titulaire, est partie en Ile de France au 17/09/2009

HOMMES

25%



FEMMES

75%

Répartition de la population du Finistère par cantons et communes

	ARRONDISSEMENTS			
	BREST	CHATEAULIN	MORLAIX	QUIMPER
Nombre de cantons*	20	7	10	17
Nombre de communes*	80	61	60	82
Total d'habitants par cantons*	372 167	88 293	130 976	322 048
Nombre de PP par cantons	64	13	25	73
Nombre de PP par habitants (arrondi)	1 pour 5815	1 pour 6792	1 pour 5239	1 pour 4412

NOM	PRÉNOM	CP	VILLE	NOM	PRÉNOM	CP	VILLE
CALVEZ	Cécile	29000	QUIMPER	GUILLERM	Marie-Françoise	29200	BREST
DUARTE	Georges	29000	QUIMPER	GUYOMARD	Yoann	29200	BREST
DUARTE DE LA TURMELIERE	Solen	29000	QUIMPER	LE BORGNE	Sophie	29200	BREST
EVEN	Emmanuel	29000	QUIMPER	LE BRAS	Sébastien	29200	BREST
EVRAIN	Sixtine	29000	QUIMPER	LE GAREL	Marie-Annick	29200	BREST
GUIRIEC-PERROT	Katell	29000	QUIMPER	LE MOIGNE-OLIVRE	Pascaline	29200	BREST
HENRY	Armelle	29000	QUIMPER	LE PAGE	Norbert	29200	BREST
JONCOUR	Clet	29000	QUIMPER	LEAL	Johan	29200	BREST
JOUVE-LE LOUP	Joëlle	29000	QUIMPER	MAGOUTIER	Julie	29200	BREST
LE BIGOT	Jérôme	29000	QUIMPER	MAINGUES	Laurent	29200	BREST
LE COQ	Guillaume	29000	QUIMPER	MEAR	Odile	29200	BREST
LE COZ	Nicolas	29000	QUIMPER	NEDELEC	Pierre-Marie	29200	BREST
LE QUEAU-LE JONCOUR	Charlotte	29000	QUIMPER	NICLOT	Anne-Sophie	29200	BREST
NICOL	Pascale	29000	QUIMPER	PROHET NEEL	Pascale	29200	BREST
OLLIVE	Annaig	29000	QUIMPER	ROIGNANT	Justine	29200	BREST
QUERE	Marion	29000	QUIMPER	SPARFEL	Denis	29200	BREST
TARDIVEAU	Agnès	29000	QUIMPER	THEPOT-LAMMER	Hélène	29200	BREST
TURPAULT-GOURIOU	Nathalie	29000	QUIMPER	VELLY	Céline	29200	BREST
CORDIER-GOUZIEN	Françoise	29100	DOUARNENEZ	VERNE	Matthieu	29200	BREST
FLOCH	Lionel	29100	DOUARNENEZ	PAUL	Jean-François	29217	PLOUGONVELIN
LE GALL	Caroline	29100	DOUARNENEZ	ROUDAUT CONSEIL	Dominique	29233	CLEDER
MAIGNIEN	Jeanne	29100	DOUARNENEZ	BRIAND	Françoise	29250	SAINT POL DE LEON
GASNIER	Evelyne	29101	QUIMPER Cedex	COROLLER	Hélène	29250	SAINT POL DE LEON
BAUDEY-BACHELIER	Isabelle	29120	COMBRIT	MORICEAU LABOURGADE	Isabelle	29250	SAINT POL DE LEON
BELLEC	Françoise	29120	PONT-LABBE	SOURCEAU	Gilles	29250	SAINT POL DE LEON
LE GALL	Véronique	29120	PONT-LABBE	MEAR	Anne	29250	SIBIRIL
TREFFKORN	Olivier	29120	PONT-LABBE	JACQ PLUCHON	Carole	29260	LESNEVEN
LE CLEAC'H	Fanny	29120	PLOMEUR	PIHUIT	Bertrand	29260	LESNEVEN
BIGEARD-LEPESQUE	Christine	29140	ROSPORDEN	SALAUN LE BORGNE	Danièle	29260	LE FOLGOET
BODIN	Françoise	29140	ROSPORDEN	BIZIEN	Hélène	29270	CARHAIX- PLOUGUER
LANGLADE	Laurent	29150	CHATEAULIN	BOENNEC	Marie-France	29270	CARHAIX- PLOUGUER
LEOST	Christophe	29150	CHATEAULIN	LARVOR	Aline	29270	CARHAIX- PLOUGUER
ANTONACCI BOSSON	Marine	29160	CROZON	THOMAS	Marianne	29270	CARHAIX- PLOUGUER
MEAR	Pascale	29160	CROZON	BECUWE	Sidonie	29280	PLOUZANE
TYMEN-KINGER	Anne-Catherine	29170	SAINT EVARZEC	LAMBERT DOUBLIER	Camille	29280	LOCMARIA- PLOUZANE
GERARDIN-LE BIGOT	Nathalie	29170	FOUESNANT	GUILLEMET	Yann	29290	SAINT RENAN
LEES	Erwann	29170	FOUESNANT	LE BRIS	Benoît	29290	SAINT RENAN
NICOLAS	Brigitte	29170	FOUESNANT	OLLIVIER	Laurence	29290	SAINT RENAN
LEJEUNE	Brigitte	29180	PLOGONNEC	BODIN	Florian	29300	QUIMPERLE
ALLEMAN	Emilie	29190	PLEYBEN	CANNET	Dominique	29300	QUIMPERLE
APPRIOU	Véronique	29200	BREST	LE GOLVAN-BODIN	Graziella	29300	MELLAC
ARZEL	Gwénoyée	29200	BREST	ROBINET	Alain	29300	QUIMPERLE
BILLY-LE SAOUT	Laurence	29200	BREST	TREGUIER	Gaëlle	29300	QUIMPERLE
CALISTE COCHARD	Véronique	29200	BREST				
CHAUVIN BOSSARD	Michelle	29200	BREST				
DAVAIN	Joëlle	29200	BREST				
DROUAL	Florian	29200	BREST				
GUEVEL	Laurence	29200	BREST				

PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE

La chambre disciplinaire de première instance de Bretagne a tenu sa première audience le 30 juin dernier, et cette première affaire est sans doute l'occasion de mieux vous présenter cette juridiction.

Créées en même temps que l'Ordre des pédicures-podologues, les chambres disciplinaires de première instance de chaque Conseil régional de l'Ordre ont pour vocation de juger les plaintes déposées à l'encontre des pédicures-podologues lorsqu'ils se voient reprochés un manquement aux règles déontologiques de la profession. Ces plaintes peuvent notamment être déposées par un patient, un confrère, ou même directement par le Conseil régional de l'Ordre.

La composition de ces chambres disciplinaires a été fixée par le législateur en tenant compte de deux principes : celui du jugement par les pairs, commun à toutes les juridictions des Ordres professionnels, et celui de l'indépendance. La chambre est donc composée de pédicures-podologues élus, et elle est présidée par un magistrat.

Dans le cadre de cette organisation, j'ai été désigné pour présider la chambre disciplinaire de première instance de la région Bretagne.

Magistrat au sein du Tribunal administratif de Rennes, j'assure donc, en complément de ma tâche au Tribunal, la présidence de la chambre disciplinaire des pédicures-podologues, ainsi que la présidence de celle des masseurs-kinésithérapeutes. Ma désignation en qualité de président de ces chambres disciplinaires résulte d'un choix, et d'un goût personnel pour les questions ordinaires... le défi lié à la création de nouveaux Ordres professionnels m'ayant conduit à choisir plus particulièrement l'Ordre des pédicures-podologues et celui des masseurs-kinésithérapeutes.

Mon rôle, en tant que président de la chambre disciplinaire, est double : pendant toute la procédure, du dépôt

de la plainte à son jugement en passant par l'instruction, je suis garant du respect des règles de procédure et de l'équité du procès. Durant l'audience, je suis, en outre, chargé de diriger les débats et, aussi, de jouer un rôle de « candide », puisque je suis le seul membre de la formation disciplinaire à ne pas être un professionnel de santé. Je suis assisté, dans l'exercice de mes fonctions, par le secrétaire du Conseil régional de l'Ordre qui est également greffière de la chambre disciplinaire.

En revanche, je ne dispose d'aucun pouvoir sur l'opportunité de la saisine de la chambre disciplinaire. Ainsi, lorsqu'une plainte est déposée par un patient ou un confrère, et qu'aucune conciliation n'a abouti (parfois du fait même du comportement de l'auteur de la plainte), l'affaire devra être instruite par la chambre disciplinaire et fera l'objet d'une audience. Je n'ai, à cet égard, aucun pouvoir de tri.

Il convient donc que chacun garde à l'esprit que le fait d'être mis en cause devant la chambre disciplinaire n'est jamais une pré-condamnation, mais toujours l'occasion de discuter publiquement d'un litige. Si la plainte n'est pas fondée, elle sera rejetée, et si elle était abusive, celui qui en a été l'objet pourra demander réparation à la chambre disciplinaire du préjudice qui lui aura été causé. J'espère que ces quelques mots vous aideront à mieux connaître la chambre disciplinaire et à mieux en comprendre le fonctionnement et les enjeux.



Laurent Maréchal,
*Président de la chambre disciplinaire
de première instance*

AGENDA 1^{er} SEMESTRE 2009

- **18 septembre** réunion à Paris EPP présidente, vice président, facilitateur
- **28 août** : réunion de bureau.
- **10 juillet** : réunion de conseil + intronisation des nouveaux diplômés.
- **4 juin** : réunion de bureau.
- **20 avril** : réunion de conseil
- **9 février** : réunion de bureau.
- **5 janvier** : réunion de conseil.

Permanence de la présidence au siège du CROPP tous les vendredis matins.

Rubrique Juridique

Une commission de conciliation a eu lieu le 4 juin. Un accord amiable a été trouvé entre les 2 parties. Une audience en première instance s'est déroulée le 30 juin 2009 avec sanction à l'encontre du professionnel concerné.

163 confrères n'ont pas encore fourni les pièces obligatoires pour leur inscription au Conseil de l'Ordre malgré de multiples relances.

Nous vous rappelons que le numéro d'Ordre définitif ne sera attribué qu'aux professionnels possédant un dossier complet et une plaque et vitrine conformes aux règles déontologiques en vigueur.

Compte de Résultat du CROPP Bretagne du 01/01/08 au 31/12/08

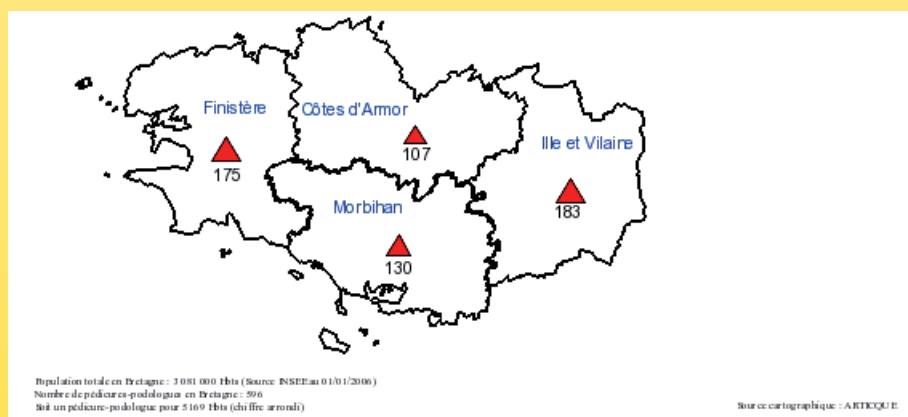
RECETTES	En euros	En euros
Contribution ONPP, quotités	71 333,77 €	
Produits divers (Intérêts livret, charges d'exploitation, produits exercices antérieurs)	3 127,67 €	
TOTAL	74 461,44 €	

DEPENSES	En euros	En euros
Loyer et charges, taxes foncières		11 201,04 €
Eau et énergie		434,86 €
Frais postaux et de télécommunication		3 293,65 €
Fournitures administratives, petit matériel et équipement, documentation générale		6 340,39 €
Entretien, réparation, ménage		987,49 €
Salaires et charges salariales (dont réduction Loi Fillon)		18 798,36 €
Indemnités et frais conseillers (réunion bureau, conseil, conciliation, permanences...)		28 272,68 €
Divers (frais bancaires...)		153,74 €
TOTAL		69 482,21 €

EXCEDENT*	4 979,23 €
-----------	------------

*Une partie de l'excédent a été placé sur un livret afin de faire face à des dépenses imprévues et non budgétisées (commission de conciliation, frais juridiques...)

ACCUEIL OFFICIEL DES JEUNES DIPLOMÉS 2009



NOM	PRÉNOM	CP	VILLE	NOM	PRÉNOM	CP	VILLE
PAUGAM	Solenn	29300	REDENE	L'HENAFF	Lénora	29630	PLOUGASNOU
LEGER	Elisabeth	29340	RIEC-SUR-BELON	BIANIC	Claudine	29660	CARANTEC
JACOB	Stéphanie	29350	MOELAN-SUR-MER	KERJEAN-BELBEOCH	Armelle	29680	ROSCOFF
LE PENNEC	Myriam	29350	MOELAN-SUR-MER	GUILLOU-LE GALL	Sandrine	29690	HUELGOAT
GILHODES	Laëtitia	29370	ELLIANT	NICOL	Edwige	29700	PLOMELIN
BELLEC	Maryvonne	29400	LANDIVISIAU	TREANTON	Delphine	29710	PLOZEVET
DELMAS	Yoann	29400	LANDIVISIAU	GRESSIN	Valérie	29720	PLONEOUR-LANVERN
GUESDON	Dominique	29400	LANDIVISIAU	MILLINER	Catherine	29730	GUILVINEC
ABOLIVIER	Ctherine	29430	PLOUESCAT	LE GUILLOU	Olivier	29740	PLOBANNALEC LESCONIL
ALLANCON	Véronique	29440	PLOUZEVEDE	ROBIN-ACQUITTER	Lucile	29750	LOCTUDY
CHANTRAINE-MAREC	Hélène	29470	PLOUGASTEL-	LE PAPE	Gaetan	29760	PENMARC'H
DAOULAS	Alice	29470	PLOUGASTEL-	PRIOL	Madeleine	29770	AUDIERNE
CORRE TOURBOT	Morgane	29470	PLOUGASTEL-	VILLEDIEU	Robert	29770	AUDIERNE
DAOULAS	Nathalie	29470	PLOUGASTEL-	DUVAL	Diane	29770	ESQUIBIEN
LE GALL	Aude	29480	LE RELEQC	LAIR	Alexandre	29770	ESQUIBIEN
DAOULAS	Claudine	29480	LE RELEQC-	LE TANTER	Renée	29790	PONT-CROIX
ROUDAUT JEUNEMAITRE	Céline	29480	LE RELEQC-	BODILIS-BOURGES	Maryse	29800	LANDERNEAU
DAOULAS	Isabelle	29490	GUIPAVAS	LE GUEN	Sébastien	29800	LANDERNEAU
CABON	Catherine	29490	GUIPAVAS	MINIER	Cécile	29800	LANDERNEAU
KERMARC LE CŒUR	Sophie	29500	ERGUE-GABERIC	TELLIER	Sophie	29800	LANDERNEAU
RICOU	Laurence	29500	ERGUE-GABERIC	LE GUEN	Nathalie	29800	PENCRAN
GRALL GUYADER	Marie-Lise	29510	BRIEC	COMPAGNON	Audrey	29800	SAINT-DIVY
KERDRAON KERVELLA	Christine	29520	CHATEAUNEUF DU FOU	SAVINA	Angélique	29810	PLOUARZEL
SANQUER LE BOURDONNEC	Aude	29590	PONT DE BUIS	CELLERIER	Rachel	29820	GUILERS
CARRIOU-MAHE	Karine	29590	LE FAOU	FLACH	Frédéric	29830	PLOUDALMEZEAU
GADAL	Catherine	29600	MORLAIX	TRUNET	Hervé	29830	PLOUDALMEZEAU
LOIR	Marie-Josephe	29600	MORLAIX	LESCOP	Delphine	29840	LANDUNVEZ
GUILLOU-KERAVAL	Françoise	29600	MORLAIX	BERLIZOT	Léna	29850	GOUESNOU
WARREN	Gwénaëlle	29600	MORLAIX	ANDRE	Benoît	29860	PLABENNEC
WINCKLER	Evelyne	29600	SAINT-MARTIN- DES-CHAMPS	LE BIHAN	Aude	29860	PLABENNEC
AUDREN-MER	Marie-Claire	29600	MORLAIX	LE GAD	Janine	29870	LANNILIS
CRENN ROSSIGNOL	Emeline	29600	MORLAIX	MONFORT	Katell	29870	LANDEDA
LEGOFF-LE BIGOT	Jacqueline	29600	MORLAIX	SALAUN	Ronan	29870	LANNILIS
LE MOIGN	Maiwenn	29600	MORLAIX	AUTRET	Armelle	29900	CONCARNEAU
MEURANT	Paulette	29609	BREST	CARADEC	Yann	29900	CONCARNEAU
MORVAN GEFFROY	Catherine	29610	PLOUIGNEAU	CARDIN	Magali	29900	CONCARNEAU
LE ROUX-PAREL	Elodie	29620	LANMEUR	DUGAST	Myriam	29900	CONCARNEAU
PETITJEAN	François-Xavier	29630	PLOUGASNOU	LE NAI	Ingrid	29900	CONCARNEAU
ROBIN	Emmanuel	29900	CONCARNEAU	RIETH	Emmanuel	29900	CONCARNEAU
LORINQUER	Morgane	29900	CONCARNEAU	SCOUARNEC	Morgane	29900	CONCARNEAU
LORINQUER	Véronique	29910	TREGUNC	LE DEZ	Véronique	29910	TREGUNC
MESCAM-NICOLAS	Raphaël	29910	TREGUNC	TOURNUS	Raphaël	29910	TREGUNC
CONNAN	Delphine	29920	NEVEZ	SEZNEC	Delphine	29920	NEVEZ
LACOUR	Malvina	29930	PONT-AVEN	POULEAU	Malvina	29930	PONT-AVEN
	Virginie	29940	LA FORET- FOUESNANT	SALAUN	Virginie	29940	LA FORET- FOUESNANT
	Doriane	29950	GOUESNACH	JESTIN-LE REUN	Doriane	29950	GOUESNACH



Merci de retourner cette fiche d'inscription complétée par mail ou à défaut par courrier au Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues dont vous relevez (adresses disponibles sur les pages régionales du site Internet www.onpp.fr ou dans vos bulletins d'information régionaux). Les groupes seront constitués en fonction du nombre de demandes et des thématiques d'évaluation choisies parmi celles proposées. Vous serez alors prévenu de votre inscription à la prochaine session ou de l'enregistrement sur liste d'attente selon les places disponibles.

Formulaire à renvoyer au CROPP BRETAGNE-6A rue du Bignon-35000 RENNES

Date : / /

Evaluation des pratiques professionnelles : Fiche individuelle d'inscription

Civilité : Mme Mlle Mr

Nom :

Prénom :

Conseil régional de l'Ordre dont vous dépendez : **CROPP BRETAGNE**

N° d'inscription à l'Ordre :

Adresse professionnelle :

Code postal : e-mail :

Ville : Téléphone : Portable :

Liste des programmes EPP pour l'année 2010

Merci d'indiquer le ou les programmes que vous souhaitez intégrer en les numérotant par ordre de préférence (1 à 5) dans la case correspondante

Programme 1 : Dossier patient en pédicurie-podologie

Programme 2 : Hygiène des soins au cabinet

Programme 3 : Hygiène des locaux

Programme 4 : Bilan podologique du patient âgé

Programme 5 : Avis podologique sur une gonalgie

Quels autres thèmes souhaiteriez-vous aborder ultérieurement ?

• A partir de recommandations et/ou référentiels existants* : Pied diabétique, Polyarthrite, Onychomycoses, Dépistage du mélanome, Education thérapeutique, Prévention des chutes, (* Souligner les thèmes retenus)

• Autres (préciser) :

.....
.....

Remarques :

.....

Signature et/ou tampon :

Présentation des thèmes d'auto-évaluation du pédicure-podologue

Programme 1 : dossier du patient

Déjà depuis quelques années l'HAS a mis à notre disposition des recommandations sur le dossier patient du pédicure-podologue. Peu nombreux sont ceux qui l'ont mis en application. Pourtant un dossier comportant toutes les informations sur le patient, ses antécédents et les soins en cours est indispensable pour le suivi. C'est aussi une source importante et incontournable pour faire valoir nos traitements et donc l'Evaluation des Pratiques Professionnelles.

Ce programme est fait pour évaluer, dans notre quotidien, la façon dont nous gérons, rédigeons nos dossiers. Il concernera 10 à 15 pédicures-podologues qui se réuniront trois fois pour préparer la grille d'un Audit Clinique Ciblé. C'est ensuite un regroupement de pairs qui analysera les grilles. Une nouvelle réunion pour analyser les constatations et préparer les améliorations. De nouvelles grilles d'ACC seront mises en place pour constater les améliorations. Une troisième réunion nous donnera les améliorations mises en place.

Programme 2 : hygiène des soins

Ce programme doit nous permettre de faire le point sur l'utilisation du matériel à usage unique (lames, gants, masques...). Sur quelques jours il s'agit de noter par patient la présence d'hyperkératoses, le nombre de lames de bistouri ou de gouge utilisées, les gants et masques. La méthode : un audit clinique ciblé, les outils : deux tableaux pour inscrire la liste des soins réalisés et la liste des consommables utilisés. Trois réunions plus un suivi. Mise en place du groupe et de la méthode, lecture et analyse de deux séries de tests et un suivi pour constater les évolutions.

Programme 3 : hygiène en cabinet

Pour démarrer l'analyse de nos comportements vis à vis de l'hygiène dans nos cabinets, nous avons souhaité traiter en premier les locaux et ce qu'ils contiennent en dehors du soin. Ainsi pourront participer et s'évaluer les confrères qui font ou pas de soins.

Pour des raisons de simplicité, il a été choisi de remplir la grille d'évaluation sur internet. Elle permet à l'aide d'une courbe radar de visualiser ses bonnes pratiques et ses points à améliorer.

L'analyse des grilles se fera par des pairs qui seront choisis parmi des volontaires.

Programme 4 : dossier et prise en charge spécifique du patient âgé

Suite à l'information, choix des participants, envoi de la grille à remplir. Sur 6 mois, 2 réunions : la première pour évaluer les pratiques actuelles, la deuxième pour mettre en évidence l'évolution des pratiques et les avantages pour le patient.

Programme 5 : avis podologique sur une gonalgie

L'important n'est pas la pathologie mais l'avis du podologue sur la gonalgie par exemple. L'important c'est la façon de procéder pour cerner la pathologie et la méthode pour aller vers le traitement.

Pour cela il faut un groupe d'analyse et d'évaluation par des pairs. Après une réunion d'apprentissage de la méthode ils recueilleront les données d'un certain nombre de patients supposés atteints de gonalgie.